

<https://www.haute-garonne.fr/comment-adapter-son-logement-lie-sa-perte-dautonomie>

Haute Garonne

HAUTE-GARONNE - LE DEPARTEMENT

Haute-Garonne - 2026

# Comment adapter son logement lié à sa perte d'autonomie ?

Rubric

Solidarités

Tag 1

Autonomie

Tag 2

Logement

Publié le 14 novembre 2022

Reading time

Reading time : 2 minutes

Illustration Image



*Vous avez des difficultés à utiliser en toute autonomie vos équipements sanitaires ? Vous craignez de glisser en accédant à votre baignoire ou en prenant votre douche ? Vous manquez d'appui, de maintien ou*

*encore, de lumière ? Vous peinez à atteindre les interrupteurs, les prises électriques, les poignées des fenêtres, les commandes de manœuvre des volets ou de toute autre installation ou équipement ? Marches, seuil, largeur des portes... certaines pièces ne vous sont pas accessibles ? Peut-être même ne pouvez-vous pas vous rendre à l'étage ?*

Si vous (ou un proche vivant chez vous) rencontrez de telles difficultés, c'est que votre logement est peut-être mal adapté à votre handicap ou à votre âge.

## Quelle est votre situation ?

En fonction de votre situation, vous avez la possibilité d'être accompagné gratuitement dans la définition et le suivi de votre projet de travaux :

- Vous êtes bénéficiaire de l'[Allocation Personnalisée pour l'Autonomie](#), de l'Allocation pour l'Education de l'Enfant Handicapé, de l'Allocation Adulte Handicapé, de la [Prestation de Compensation du Handicap](#), ou d'une Carte Mobilité Inclusion avec un taux d'invalidité supérieur à 80%

ET

- Vous répondez [aux conditions de ressources](#)

ET

- Vous êtes propriétaire occupant de votre logement qui a plus de 15 ans, ou vous en êtes locataire et votre propriétaire est d'accord pour que vous réalisiez et preniez à votre charge les travaux d'adaptation qui vous sont nécessaires.

Vous pouvez bénéficier d'**un accompagnement global et gratuit** par des experts de la rénovation grâce au programme d'Intérêt général du Conseil départemental de la Haute-Garonne ou de l'un de ses partenaires, incluant :

- La visite de votre logement et la réalisation d'un diagnostic technique adapté à vos besoins propres
- L'aide à la définition du projet le plus adapté ; éventuellement l'aide à la consultation des entreprises
- Le montage des dossiers de demandes de subvention et le suivi de votre dossier jusqu'à la finalisation des travaux

Grâce à ces dispositifs et aux aides possibles des différents financeurs de l'adaptation de l'Habitat, dont le **Conseil départemental qui peut participer à hauteur de 20%**, le total des aides publiques peut représenter, selon votre situation, de 35% à 80% du coût des travaux.

Pour pouvoir en bénéficier, attention de ne pas commencer les travaux avant d'avoir déposé votre dossier de demande d'aide !

[Déposez une demande en ligne](#)

## **Prise de contact**

Prendre les premiers renseignements par téléphone :

? Vous habitez sur Toulouse Métropole : [05 67 69 69 67](#)

? Vous habitez sur le SICOVAL : [05 61 73 38 81](#)

? Vous habitez sur le Muretain Agglo : [05 34 46 30 17](#)

? Vous habitez ailleurs en Haute-Garonne : [05 34 33 46 25](#)

Si vous ne rentrez pas dans les critères ci-dessus, vous pouvez bénéficier d'un conseil tout public sur les travaux à envisager pour l'adaptation du logement et les autres aides éventuellement possibles auprès du réseau national SOLIHA « Solidaires pour l'Habitat » ([05 82 08 64 30](#)).

[Conseil tout public : SOLIHA](#)